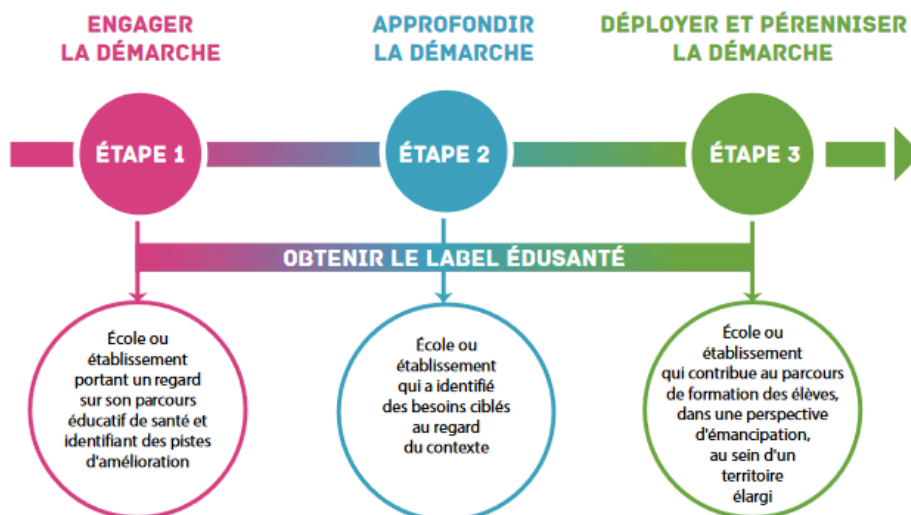


Le label Édusanté

La labellisation est une démarche facultative et volontaire. Le label Édusanté se décline sur trois niveaux ce qui le rend accessible dès que l'école, le collège ou le lycée engage une démarche de promotion de la santé.

Le label Édusanté a pour objectifs de :

- Mettre en valeur les actions et projets existants en les adossant au projet d'école ou d'établissement.
- Valoriser l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche École promotrice de santé.
- Certifier un certain niveau d'expertise des écoles ou établissements engagés.
- Faciliter le développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé.
- Faire rayonner l'école ou l'établissement et toute la communauté éducative sur son territoire en attestant l'acquisition de valeurs et de principes autour d'une école qui protège et épanouit.



Nous vous proposons une grille d'auto positionnement pour chacun des 3 niveaux du label. La candidature à la labellisation Édusanté consiste à remplir un formulaire disponible [ICI](#).

Grilles d'auto positionnement

<u>Niveau 1</u> L'école ou l'établissement confirme 4 critères sur les 6.		
Équipe projet	Une équipe projet pluri catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE, est mise en place dans l'école ou l'établissement scolaire.	
Réalisation d'un diagnostic	La réalisation d'un diagnostic est engagée afin d'identifier les besoins en matière de promotion de la santé.	
Développement des CPS CRITERE OBLIGATOIRE	Le développement des compétences psychosociales (CPS) est un axe des actions ou projets.	
Cohérence et progressivité des actions	Des actions ou projets de promotion de la santé sont mis en œuvre dans l'école ou l'établissement.	
Engagement des élèves	L'équipe projet associe les élèves via le CVC, le CVL et/ou les élèves ambassadeurs-santé.	
Partenariats	Une collaboration avec un ou des partenaires parties prenantes se met en place et se structure.	

<u>Niveau 2</u> L'école ou l'établissement confirme 8 critères sur les 11.		
Équipe projet	Une équipe projet pluri catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE, est mise en place dans l'école ou l'établissement scolaire.	
Réalisation d'un diagnostic	Un diagnostic basé sur les trois axes de la démarche EPSa (éduquer, prévenir, protéger) est réalisé en conseil d'école ou CESCE..	
Inscription dans le Projet d'école ou d'établissement	Les projets s'inscrivent dans un plan d'actions annuel élaboré collectivement en conseil d'école ou CESCE.	
Valorisation / communication	Les actions menées sont valorisées et relayées par des canaux de communication internes et/ou externes à l'école ou l'établissement.	
Développement des CPS CRITERE OBLIGATOIRE	Le développement des compétences psychosociales (CPS) est un axe des actions ou projets.	
Cohérence et progressivité des actions	Des actions ou projets de promotion de la santé sont mis en œuvre dans l'école ou l'établissement.	
	Les projets articulent deux ou plusieurs dimensions de l'EPSa.	
Engagement des élèves	L'équipe projet associe les élèves via le CVC, le CVL et/ou les élèves ambassadeurs-santé.	
Formation des élèves et des personnels	Une formation est dispensée aux élèves engagés dans les projets de promotion de la santé et/ou aux élèves ambassadeurs-santé.	
Partenariats	Une collaboration avec un ou des partenaires parties prenantes se met en place et se structure.	
Partenariats inter-établissements	Des partenariats avec des établissements scolaires de proximité sont engagés.	

Niveau3

L'école ou l'établissement confirme 13 critères sur les 16.

Équipe projet	Une équipe projet pluri catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE, est mise en place dans l'école ou l'établissement scolaire.	
Réalisation d'un diagnostic	Un diagnostic basé sur les trois axes de la démarche EPSa (éduquer, prévenir, protéger) est réalisé en conseil d'école ou CESCE.	
Inscription dans le Projet d'école ou d'établissement	Les projets s'inscrivent dans un plan d'actions annuel élaboré collectivement en conseil d'école ou CESCE.	
	Le plan d'actions annuel s'appuie sur un diagnostic et prévoit une évaluation.	
Valorisation / communication	Les actions menées sont valorisées et relayées par des canaux de communication internes et/ou externes à l'école ou l'établissement.	
Cohérence et progressivité des actions	Des actions ou projets de promotion de la santé sont mis en œuvre dans l'école ou l'établissement.	
	Les projets articulent deux ou plusieurs dimensions de l'EPSa.	
	Le plan d'actions EPSa est décliné de manière progressive en fonction des différents niveaux d'enseignement.	
Développement des CPS CRITERE OBLIGATOIRE	Le développement des compétences psychosociales (CPS) est un axe des actions ou projets.	
Engagement des élèves	L'équipe projet associe les élèves via le CVC, le CVL et/ou les élèves ambassadeurs-santé.	
	Les élèves engagés au sein de l'école ou de l'établissement (ambassadeurs-santé, éco-délégués, ambassadeurs non au harcèlement, élus au CVC, CVL, etc.) élaborent ensemble un projet autour de la santé.	
Formation des élèves et des personnels	Une formation est dispensée aux élèves engagés dans les projets de promotion de la santé et/ou aux élèves ambassadeurs-santé.	
	Un projet annuel de formation des personnels est proposé.	
Partenariats	Une collaboration avec un ou des partenaires parties prenantes se met en place et se structure.	
Partenariats inter-établissements	Des projets sont co-construits avec des établissements et des partenaires du territoire.	
	Un CESCE inter-degrés ou inter-établissements est mis en place.	